

VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 10 novembre 2025 à 19h00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-8-2025

Nature et effets : Rendre réputée conforme la marge de recul latérale gauche de 0,69 mètres au lieu de 1,0 mètre pour un bâtiment accessoire existant (garage 1-R) sans ouverture sur cette limite de propriété.

Identification du site concerné : Cette demande concerne la propriété située au 399 Route 295 (lot # 4 328 391 du Cadastre du Québec).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Déglis ce 25^e jour de septembre 2025

Sebastien Bourgault
signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Sebastien Bourgault de la municipalité de Déglis, certifie sous mon serment d'office avoir publié

l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25 septembre 2025 entre 10h00 et 16h00 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Déglis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25 septembre 2025

Sebastien Bourgault
signature

Greffier
titre